

FICHE CONSEIL VIVASSISTANCE AUTOMOBILE

Vous possédez au moins un véhicule et/ou êtes amené(e) à vous déplacer seul(e) ou avec votre famille en France ou à l'étranger dans un cadre privé (vacances, loisirs, weekend ...).

Ainsi, vous souhaitez bénéficier : - d'une assistance efficace, en France comme à l'étranger, en cas de panne, d'accident, tentative de vol ou de vol de véhicule, de crevaison, de perte ou bris des clés.

Vivassistance Auto (convention d'assurance individuelle n° 5005145) est un produit assuré par Axa Partners et distribué par BNP Paribas Personal Finance. Ce contrat a pour objet de garantir l'Assuré en cas de panne, d'accident matériel, d'une crevaison, d'une erreur ou panne sèche de carburant, de vol ou tentative de vol, d'une catastrophe naturelle, de perte, de bris ou d'oubli des clés du véhicule, tels que définis dans la notice. L'assuré bénéficie notamment, dans les limites et conditions fixées dans la notice :

ASSISTANCE AUX VÉHICULES :

- d'une couverture des véhicules lui appartenant, dans la limite de 2 véhicules,
- d'une prise en charge, en cas de dépannage et de remorquage, en France ou à l'étranger, dans la limite de 200 € TTC
- de la mise à disposition d'un véhicule de catégorie équivalente
- d'une assistance retour au domicile et poursuite du voyage aux frais réels,
- d'une assistance en cas de crevaison, dans la limite de 200 € TTC.

ASSISTANCE JURIDIQUE À L'ÉTRANGER :

- Avance de caution pénale,
- Frais d'avocat.

Vous retrouverez l'ensemble des exclusions au sein de la Notice.

Le contrat Vivassistance Auto contient une assistance aux véhicules ainsi qu'une assistance juridique à l'étranger.

Avant votre souscription, nous vous invitons à lire très attentivement la Notice du contrat Vivassistance Auto (convention d'assurance individuelle n° 5005145) qui apporte toutes les précisions concernant les conditions de prise en charge par l'Assureur : définition des garanties et limites des garanties (montant, durée, exclusions applicables etc ...)

Suivi des relations commerciales. Procédure extrajudiciaire.

Concernant la distribution d'assurance, vous pouvez contacter l'intermédiaire en assurance au 09 69 32 05 03. Dans ce cadre, en vue du traitement d'éventuels différends, vous pouvez également vous adresser à son Service consommateurs - 95908 Cergy pontoise cedex 09.

Si un accord n'est pas trouvé ou à défaut de réponse dans un délai de deux mois du Service consommateurs, vous pouvez vous adresser gratuitement, conformément à la réglementation, à un service de médiation indépendant dont les coordonnées sont : Médiation - BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE - AFI FCL 9065 - 92595 Levallois-Perret cedex et ceci, sans préjudice des autres voies d'actions légales. La saisine doit s'effectuer par écrit, en langue française et par voie postale ou en ligne directement sur le site <https://mediation-groupe.bnpparibas-pf.com>

Autorité de contrôle : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

Utilisation de vos données personnelles

Les données collectées dans le cadre de la souscription à l'assurance sont obligatoires et, à défaut de réponse, le contrat ne pourra pas être conclu. Ces informations ainsi que les données obtenues ultérieurement concernant l'assuré (ou les assurés en cas de pluralité) sont destinées à BNP Paribas Personal Finance responsable de traitement, en sa qualité d'intermédiaire d'assurance. Elles sont utilisées pour le traitement de votre demande d'adhésion et la gestion de votre contrat ainsi que pour satisfaire à nos obligations légales et réglementaires. Elles font l'objet d'un transfert à destination d'AXA ASSISTANCE France ASSURANCES ayant pour finalité l'exécution du contrat d'assurance ou des mesures précontractuelles nécessaires à sa conclusion. Pour plus d'informations sur le traitement de vos données personnelles par BNP Paribas Personal Finance et sur vos droits (droit d'accès, de rectification, à l'effacement, à la limitation du traitement, à la portabilité des données et d'opposition et droit d'organiser la gestion de vos données après votre décès) vous pouvez vous reporter à l'information qui vous a préalablement été fournie ou nous contacter à l'adresse suivante - Service Consommateurs - 95908 Cergy pontoise cedex 09.

Vivassistance Auto est un produit d'AXA ASSISTANCE France ASSURANCES, Entreprise régie par le code des assurances, SA au capital de 24 099 560,20 € - 451 392 724 R.C.S. Nanterre - Siège social : 6, rue André Gide - 92320 Châtillon, distribué et présenté par BNP Paribas Personal Finance, SA au capital de 546 601 552 € - 542 097 902 R.C.S. Paris - Siège social : 1, boulevard Haussmann - 75009 Paris - N° ORIAS : 07 023 128 (www.orias.fr) intermédiaire d'assurance non soumis à l'exclusivité en sa qualité de courtier qui perçoit des commissions. Entreprises soumises à l'Autorité de contrôle prudentiel et de Résolution, 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. Registre des intermédiaires d'assurance. N° ORIAS 07 023 128 (www.orias.fr) : 1, rue Jules Lefebvre 75431 Paris cedex 09.